

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-655682

90285

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 302 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DAHBI EL KABDAS

Date de naissance : 01-07-1938

Adresse : 2, Rue Aïn Asseridou

Hay Salam CASABLANCA

Tél. 069 238 9336 Total des frais engagés : 400 Dh Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Dahir EL BARDAI

OPHTHALMOLOGISTE

219, Bd. Zerktouni - Rés. El Bardai

Maârif - CASABLANCA

Tél: 05 22 94 95 39 / 06 61 11 72 01

Date de consultation : 26 OCT. 2021

Nom et prénom du malade : BARCH Amna ip DAHBI Age : 78

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cataracte + glauco + mélancolie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 26 OCT. 2021

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Dahir EL BARDAI
Le : 26 OCT. 2021
Tél: 05 22 94 95 39 / 06 61 11 72 01
Maârif - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ASMOOUN Samir Docteur en Pharmacie ASSALAM Hay Al Huda TERRESTRIE 084 94	26/12/2011	150,00

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تحطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات تولوز، فرنسا

طبيب رئيسي سابقًا لقسم أمراض وجراحة العيون
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

26 OCT. 2021

الدار البيضاء، في

M. Amine BARCH ep. DAB

Trahut six mm

150,00

60

Hylocom 1



الدكتور

4x 6

1 g

en Geline

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTHALMOLOGISTE
219, Bd ZERKOUNI
Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - 06 61 17 72 01
Tél. : 05 22 94 95 39 - 06 61 17 72 01
219, شارع زركوني - إقامة البرداعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 06 61 17 72 01

06 61 17 72 01 - 05 22 94 95 39 - المعايير - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 06 61 17 72 01

219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249